

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-11-06/08

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 25 |
| Quorum                            | 14 |
| Présents                          | 17 |
| Votants                           | 20 |

Le six novembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

|            |   |
|------------|---|
| Présents   | Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOURE, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE |
| Absents    | Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Catherine CERRO, Brice DEVIF   |
| Pouvoirs   | Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, David ZÉRATHE a donné pouvoir à Nicolas TRICCA, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER   |
| Secrétaire | Sylvie BROYER   |

## MODIFICATION DES TARIFS DES CASES DU COLUMBARIUM

Madame Mélanie TRAVIER, Conseillère municipale déléguée au cimetière et aux services techniques, expose :

Les tarifs des concessions au cimetière, au columbarium et de la dispersion au Jardin du Souvenir ont été revus par délibération n°2017-06-26/06 en date du 26 juin 2017. Une modification de ces tarifs doit aujourd'hui être envisagée, notamment en ce qui concerne les cases du columbarium dont l'extension est devenue nécessaire.

Afin de suivre l'évolution des prix et des équipements, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à une revalorisation de ces tarifs sur la base des éléments ci-après :

| Objet                                | Anciens tarifs en € | Nouveaux tarifs en € au 01/01/2025 |
|--------------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| <b>CONCESSIONS DU CIMETIERE</b>      |                     |                                    |
| Simple (1 m) 15 ans                  | 220,00              | 220,00                             |
| Simple (1 m) 30 ans                  | 440,00              | 440,00                             |
| Double (1m + 1 m) 15 ans             | 440,00              | 440,00                             |
| Double (1 m + 1 m) 30 ans            | 880,00              | 880,00                             |
| Double (1 m + 1 m + 0.30 m) 15 ans   | 500,00              | 500,00                             |
| Double (1 m + 1 m + 0.30 m) 30 ans   | 1 000,00            | 1 000,00                           |
| <b>CASES DANS LE COLUMBARIUM</b>     |                     |                                    |
| Cas simple (jusqu'à 2 urnes) 15 ans  | 220,00              | 440,00                             |
| Cas simple (jusqu'à 2 urnes) 30 ans  | 440,00              | 880,00                             |
| Case double (jusqu'à 4 urnes) 15 ans | 440,00              | 880,00                             |
| Case double (jusqu'à 4 urnes) 30 ans | 880,00              | 1 760,00                           |
| <b>DISPERSION JARDIN DU SOUVENIR</b> | Gratuit             | Gratuit                            |

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20241106-DE20241106\_08-DE



Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu la délibération n°20170626\_06 du 26/06/20174 portant modification des tarifs des concessions du cimetière et des cases du columbarium,

APPROUVE, l'instauration des nouveaux tarifs applicables aux concessions du cimetière et aux cases du columbarium à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER,  
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,  
Maire

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 31/10/2024

Dépôt en Préfecture le 08 NOV. 2024

Publication le 08 NOV. 2024

Arnaud SAVOIE,  
Maire